

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 mars 2019**

**Date de la convocation : 19/03/2019**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

**Absent suppléé :** M. Gérard LAMBERT représenté par son suppléant Mme Sophie GUIBOURET.

**Ont donné pouvoir :** M. Bernard CATELON à Mme Thérèse COROMPT, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Manuel BELMONTE, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

**Absents excusés :** M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **PETITE ENFANCE** : Approbation du règlement d'attribution des places en crèche des Etablissements Petite Enfance gérés par l'Agglomération

**Rapporteur :** Lucette GIRARDON TOURNIER

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Suite à la fusion, Vienne Condrieu Agglomération doit convenir des règles d'attribution des places en crèche dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) dont elle a la gestion sur son territoire. Le règlement détermine la composition et les modalités de fonctionnement de la commission d'attribution des places en crèche. Il définit la fréquence des réunions, précise la procédure de la demande d'accueil, les conditions générales d'admission, les critères permettant de favoriser la mixité du type d'accueil (régulier, court, occasionnel) et la mixité d'âges des enfants. La commission d'attribution a pour objet la répartition des places disponibles dans les EAJE.

L'attribution des places en plus de 20 heures de garde par semaine se déroule anonymement une fois par trimestre sous la présidence de la Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance. Elle est composée d'élus nommés par la commission petite enfance, des directrices d'EAJE, d'une animatrice Relais Assistantes Maternelles (RAM) par secteur, de la coordinatrice petite enfance et la référente du Point Information Mode de Garde (PIMG).

L'attribution des places en moins de 20 heures de garde par semaine, non anonyme, se fait de manière mensuelle via les responsables de secteur.

Les critères préétablis permettent de classer les demandes (plus et moins de 20 heures) en fonction de la pondération obtenue. L'étude des dossiers se fait de la demande la plus pondérée à la moins pondérée. Les dossiers nécessitant une attention particulière sont vus en pré-commission. Cette instance est composée de la Vice-Présidente en charge de la petite enfance, des élus nommés par la commission petite enfance, de la coordinatrice petite enfance et la référente du Point Information Mode de Garde.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 18-01 du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 4 janvier 2018, portant sur l'installation du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

**VU** l'avis des Bureaux Communautaires des 22 janvier, 12 février et 26 mars 2019,

**VU** l'avis de la commission Petite enfance du 6 février 2019,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

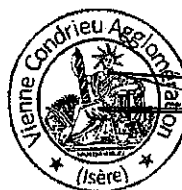
**APPROUVE** le règlement d'attribution des places en crèche des Etablissements Petite Enfance joint à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

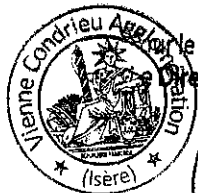
Conseil Communautaire du 26 mars 2019

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le **28 MARS 2019**  
et a été publiée le **28 MARS 2019**

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Thierry KOVACS



Le Président et par délégation,  
Directeur Général des Services

  
Claude BOUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*